

REUNION DU 24 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars 2021, à 19 H, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. BARDET Bruno, Maire.

Etaient présents : BARDET Bruno, CROQUET Danièle, JABELIN Nathalie, LACHAMBRE Anaïse, LOFFREDO François, MALRAIN Sébastien, MORCHAIN Muriel, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Nicolas.

Absents excusés : VAN-GOETHEM Christelle qui donne pouvoir à MALRAIN Sébastien
BERNARD Thaddée

Secrétaire de séance : JABELIN Nathalie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10/02/2021.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame JABELIN Nathalie devient présidente de séance. Elle présente le compte administratif 2020 établi par Monsieur BARDET Bruno, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget Principal de l'exercice 2020
1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

Libellés	Réalisé N	Reste à réaliser	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	127 856.53		127 856.53
Recettes	151 368.99		201 451.78
Résultat	23 512.46		73 595.25
INVESTISSEMENT			
Dépenses	22 724.36		25 514.82
Recettes	5 683.51		5 683.51
Résultat	- 17 040.85		-19 831.31
RESULTAT TOTAL	6 471.61	-	53 763.94

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

2. COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion établi par Madame la trésorière du grand Amiens et amendes, accompagné des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2020 approuvé ce jour ;

Vu l'obligation d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2020 conformément aux instructions comptables et budgétaires en vigueur ;

Constatant que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2020	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Résultats bruts cumulés	R. à R.	Résultats nets
FONCTIONNEMENT	52 873.25	-2 790.46	23 667.19	73 395.25		73 750.58
INVESTISSEMENT	-2 790.46		-17 040.85	-19 831.31		- 19 831.31
TOTAL	50 082.79	-2 790.46	6 626.94	53 919.27		53 919.27

- 1) 19 831.31 € sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- 2) L'excédent de fonctionnement du budget principal d'un montant de 53 919.27 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

4. BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire présente le Budget Primitif 2021 soumis à la Commission des Finances le 3 mars 2021.

Article 1 : le Budget Primitif 2021 est approuvé.

Article 2 : le montant total du budget se décompose par section ainsi qu'il suit

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	200 980.94	200 980.94
INVESTISSEMENT	121 291.31	121 291.31
TOTAL	322 272.25	322 272.25

Article 3 : l'équilibre par section est obtenu en arrêtant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement au montant de 60 535.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif 2021 ; celui-ci sera joint en annexe de la présente délibération et transmis à la Préfecture au contrôle de légalité puis à Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes.

5. TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose les taux des taxes locales suivants :

Libellés	Taux
Taxe d'habitation	17,50 %
Taxe sur le foncier bâti	45.04 %
Taxe sur le foncier non bâti	39,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2021.

6. QUESTIONS DIVERSES

• SISA : Lors de la réunion d'Assemblée Générale du SISA, le Comité Syndical a acté la modification statutaire concernant le changement d'adresse du SISA. Le siège social du syndicat est fixé au **120 rue Victor Hugo 80440 BOVES**. Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts du SISA.

• Eolien : L'enquête publique aura lieu le jeudi 1^{er} avril de 9h à 12h, le mercredi 7 avril de 14h à 17h, les samedis 10 et 20 avril de 9h à 12h et le mardi 4 mai de 14h à 17h. Un bulletin récapitulatif qui reprendra les modalités de consultation du dossier, les retombées fiscales et économiques et quelques exemples des mesures du projet sera distribué à la population. La prise de rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pendant la période de confinement est obligatoire.

• Salle des fêtes : Monsieur le Maire sollicite Monsieur François LOFFREDO afin de travailler en étroite collaboration avec le C.A.U.E de la Somme notre commune ayant signée une convention pluriannuelle avec eux.

• La montagne des grès : Suite à la décision du conseil départemental de ne plus gérer les chemins de randonnées passant par la montagne des grès Monsieur le Maire a rencontré Madame LHOMME et Monsieur BOHIN. A la suite de ce rendez-vous et après plusieurs échanges avec Madame DESCOUTURES du conseil départemental une évaluation selon une grille de critères sera effectuée. Si la note minimale est obtenue le conseil départemental réintègrera le circuit.

- Commission travaux :

• Formation des trous sur les routes menant à Saint-Sauflieu, Oresmaux et Rumigny. Plusieurs plaintes ont été remontées. Un courriel d'information sera envoyé aux trois communes afin qu'elles puissent être informées de la formation de ces trous et des incidents qu'ils engendrent.

• SDIS 80 : Un contrôle des poteaux incendie a été réalisé sur notre commune. Après vérification le SDIS 80 nous demande de procéder à un nouveau contrôle de débit de notre défense incendie (< à 3 ans). Un devis a été demandé à l'entreprise SDER.

• Journée de bénévolat : Initialement prévue le samedi 27 mars pour l'entretien de la mare, la remise en état de la clôture et l'élagage des tilleuls devant la mare est reportée à une date ultérieure suite aux conditions sanitaires.

• Calvaire : Le nettoyage autour du calvaire en face du cimetière sera demandé à ESAT 80.

• Ecole : L'installation de volets à l'école sera réalisée par un bénévole en 2021.

Le remplacement des boutons poussoirs et la réparation de la fuite d'eau sont réalisés.

• Hangar communal : Achat d'un compresseur de 50 litres en prévision sur 2021.

• Urbanisation du chemin du stade : A ce jour, le promoteur est en relation avec le propriétaire en vue d'une négociation sur l'achat des terrains.

• Grange : Monsieur le Maire s'est entretenu avec le propriétaire du 117 rue Principale concernant le démantèlement total de sa grange qui est très détériorée et ceci afin d'éviter un accident.

• Travaux voirie par le syndicat de voirie du Sud Amiénois : Les travaux prévus rue de Saint Sauflieu seront effectués quand la haie appartenant à un propriétaire de Grattepanche sera taillée. Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire.

• Hangar communal : Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Christophe BRAILLY d'Amiens Métropole concernant la réparation du portail et de son installation. Le devis est en attente.

• Salle des fêtes : La réparation des chauffages rayonnants a été effectuée.

• Travaux de voirie : Un grand travail de rebouchage des trous formés rue du haut a été effectuée le samedi 13 mars grâce à Messieurs Jean-François, Nicolas et Xavier SOMMERMONT

Les Membres du Conseil Municipal